

L'étiquetage des produits

Guide / recommandations

Date : 24.01.2017
Auteur : Anita.leuthold@swissrecycling.ch, 044 342 20 00
Plus d'infos : <http://www.swissrecycling.ch/fr/prestations/pictogrammes/>

Pourquoi éditer un guide ?

Il existe une multitude de produits et d'emballages dont une grande partie peut être triée après usage et donc recyclée. Une signalétique claire et correcte permet au consommateur d'identifier clairement comment éliminer correctement un emballage ou son contenu.

Les fabricants de produits demandent régulièrement à Swiss Recycling comment ils doivent étiqueter leurs produits ou leurs emballages. Ce guide est destiné à fournir des repères et à présenter des possibilités.

Le guide concerne uniquement les produits fabriqués pour le marché suisse.

Dans le dernier chapitre, vous trouverez également un arbre de décision qui vous aidera à étiqueter correctement votre produit en vue de son élimination.

Bases légales

Il n'existe en Suisse aucune disposition légale concernant les indications d'élimination sur un produit ou son emballage. Il n'existe pas non plus d'obligation de déclaration du matériau.

La mise en œuvre ou l'utilisation de ce guide n'est donc pas obligatoire ou exigée. Il s'agit uniquement de recommandations

qui peuvent être mises en place sur une base volontaire.

L'offre de Swiss Recycling

Au cours des dernières années, Swiss Recycling a créé une palette de pictogrammes pour les déchets et les a visuellement uniformisés. Sa volonté est que les mêmes pictogrammes soient utilisés dans tout le pays afin de faciliter et de promouvoir l'élimination correcte des déchets. Ces pictogrammes (coins arrondis ou carrés) sont disponibles au téléchargement sur <http://www.swissrecycling.ch>. Ces pictogrammes signalent les matériaux pour lesquels il existe un système de recyclage (indépendamment du fait qu'il soit organisé par les pouvoirs publics, une branche spécifique ou le secteur privé).

Pour les fabricants comme pour le commerce de détail, les mêmes pictogrammes sont disponibles dans un cercle de recyclage.

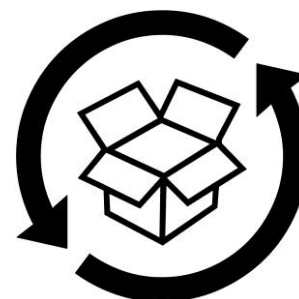


Illustration 1: pictogramme pour les produits en carton



Que faut-il indiquer sur un produit / emballage ?

L'emballage d'un produit devrait comporter des indications sur le mode d'élimination prévu en Suisse pour les différentes parties de l'emballage et du produit (l'élimination du produit peut, dans certains cas, être imprimée sur le produit même). Ce marquage peut être réalisé au moyen de pictogrammes.

Il est recommandé d'ajouter une description concernant la partie d'emballage ou de produit désignée (cf. illustration 1). Cette dernière dépend de l'espace à disposition (cf. « Où placer l'étiquette ? »).

À l'exemple du yogourt, qui comprend un gobelet en plastique, un couvercle en aluminium et une banderole en carton :

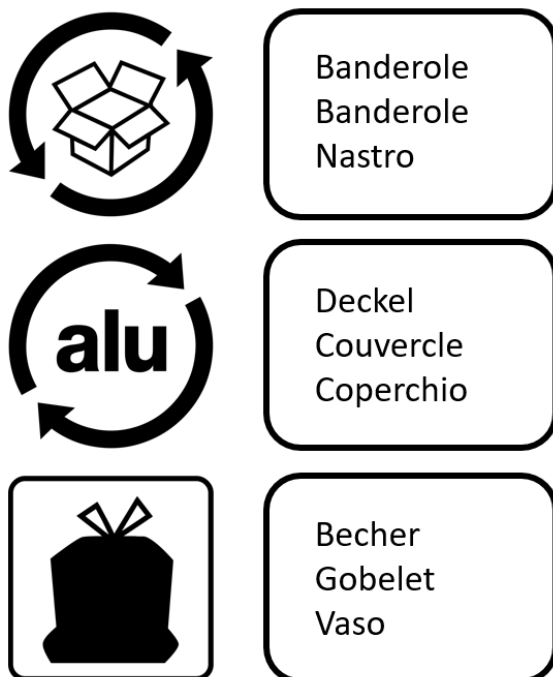


Illustration 2: étiquetage optimal lorsque l'emballage comprend différents éléments et si l'espace à disposition est suffisant.

Si l'espace à disposition n'est pas suffisant, les pictogrammes doivent être placés les uns à côté des autres (illustration 3):



Illustration 3: possibilité d'étiquetage lorsque l'emballage comprend différents éléments et que l'espace à disposition est insuffisant pour l'étiquetage.

Ces recommandations d'étiquetage mettent l'accent sur les matériaux courants de toutes les collectes sélectives établies (papier, carton, piles, appareils électriques et électroniques, aluminium, tôle d'acier, verre, etc.). Les bouteilles à boissons en PET devront également porter le symbole officiel de PET-Recycling (qui est protégé par le droit d'auteur. Son utilisation doit donc être convenue avec PET-Recycling Schweiz).

Naturellement, tous les autres emballages et leurs contenus doivent et peuvent être également étiquetés. Pour ce faire, il est possible d'utiliser les pictogrammes dans le cercle de recyclage de <http://www.swissrecycling.ch/fr/prestations/pictogrammes/> (p. ex. cf. illustrations 4+5).

Les bouteilles en plastique qui ne sont pas en PET doivent porter le pictogramme comme sur l'illustration 5.



Illustration 4 : déclaration possible de l'élimination de la tôle d'acier (p. ex. boîtes de conserve de légumes, etc.)



Illustration 5 : pictogramme pour les bouteilles en plastique (sauf bouteilles à boissons en PET)

En cas de doute, l'étiquetage doit être clarifié avec l'organisation de recyclage correspondante. Vous trouverez les coordonnées des organisations sur <http://www.swissrecycling.ch/fr/swiss-recycling/membres/>.

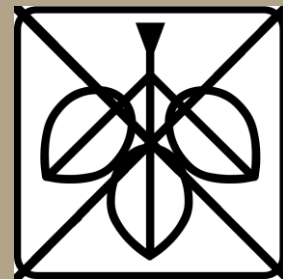
Où placer l'étiquette ?

Les pictogrammes seront de préférence placés sur la partie correspondante de l'emballage ou directement sur le produit (p. ex. sur une pile). Si ce n'est pas possible pour des raisons techniques ou d'espace, le tout peut être imprimé sur une partie de l'emballage. Dans la mesure dpossible, les pictogrammes doivent être dotés d'une inscription (cf. illustration 2).

Expliquer ce qu'il ne faut pas faire

Il existe des produits qui risquent d'être mal éliminés. Dans ces cas précis, il peut être judicieux d'ajouter un pictogramme barré ou d'expliquer en quelques mots qu'ils ne doivent pas être jetés à cet endroit. Un exemple : les sacs en plastique en matière plastique recyclée et signalés comme tels. Le consommateur peut estimer à tort que les sacs sont biodégradables et les jeter dans le compost.

«Ne pas composter»



Le Point vert

Le Point vert n'a aucune signification en Suisse et trouble souvent les consommateurs lorsqu'ils le voient sur l'emballage. Cette indication ne dit pas qu'un emballage peut être recyclé. Dans la mesure du possible, les emballages utilisés en Suisse ne doivent pas porter de Point vert.

Illustration 6 : le Point



Triangles

Les triangles (illustration 7) indiquent les propriétés des matériaux, mais ne disent rien des possibilités de recyclage d'un produit ou d'un emballage ou s'il existe un

système de recyclage. Les consommateurs croyant souvent que le triangle indique un mode de recyclage, il est préconisé de ne pas utiliser ces signes.



Illustration 6: les triangles suggèrent à tort aux consommateurs une possibilité de recyclage. Swiss Recycling recommande de ne pas utiliser ces signes sur les produits.



Arbre de décision

